



PROCES VERBAL / COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUMEUR - GAUTIER

L'an Deux Mille Vingt et Un
Le trente avril à vingt heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au
Foyer Municipal en séance publique sous la présidence de
Mr GOURONNEC Pierrick, Maire

DATE DE CONVOCATION 20 Avril 2021	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	15
PRESENTS	14
VOTANTS	15

Etaients présents :

Monsieur GOURONNEC Pierrick, Monsieur MALLEDAN Pierre-Yvon, Monsieur JANVIER Jean-Yves, Madame L'AUBIN Marie-Renée, Monsieur LE ROUZES Benoît, Madame LE TIRANT Christine, Monsieur TERRIEN Yannick, Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Monsieur LE GUEN François, Monsieur RENAUD François, Madame DIONNOT Valérie, Madame BREVET Sindy, Madame CLENET Véronique, Madame NICOLAS Adeline

Procuration :

Madame CARVENNEC Marie-Hélène donne procuration à Monsieur MALLEDAN Pierre-Yvon

Absents :

Formant la majorité des membres en exercice.
Monsieur LE ROUZES Benoît est nommé secrétaire de séance.

AMÉNAGEMENT DE LA 3^{ème} TRANCHE DU BOURG - ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX :

Après publicité et publication des marchés de travaux relatifs à l'aménagement de la 3^{ème} tranche du bourg, l'analyse des offres a été effectuée pour le lot n°1.

Le lot n°2, relatif à l'aménagement paysager, est toujours en cours d'analyse.

Monsieur Le Maire propose de retenir pour le lot n°1, l'entreprise ARMOR TP de PAIMPOL au prix de :

Travaux	Montant HT	TVA	Montant TTC
Tranche ferme	276 943,00 €	55 388,60 €	332 331, 60 €
Tranche optionnelle	154 070,00 €	30 814,00 €	184 884,00 €
PSE (Prestation Supplémentaire éventuelle)	12 495,00 €	2 499,00 €	14 994,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	443 508,00 €	88 701,60 €	532 209,60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De retenir, dans le cadre de l'opération « Aménagement – 3^{ème} tranche du bourg », l'entreprise ARMOR TP de Paimpol pour la réalisation du lot n°1,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes pièces et actes nécessaires à la réalisation de l'opération.

**DEMANDE DE SUBVENTION – « BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE »
REGION BRETAGNE – AMÉNAGEMENT RUE DE LA CROIX BLANCHE ET RUE
DES QUATRE VENTS**

Monsieur Le Maire explique que la Région Bretagne, par l'intermédiaire de Lannion-Trégor Communauté a mis en place un dispositif d'accompagnement aux collectivités pour la cohésion des territoires intitulé « Bien Vivre partout en Bretagne ».

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention dans le cadre de ce dispositif pour l'aménagement de la rue de la Croix Blanche et de la rue des Quatre Vents (2 tranches).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'autorise Monsieur Le Maire a sollicité une subvention auprès de la Région Bretagne dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » pour l'aménagement de la rue de la Croix Blanche et de la rue des Quatre Vents (2 tranches),
- D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

BUDGET COMMUNE : CONSULTATION POUR LEVER L'EMPRUNT- 3^{ème}

TRANCHE DU BOURG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif de la Commune,

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal :

Afin que la commune puisse poursuivre le programme d'investissement voté au Budget primitif 2021, il convient de lancer la consultation afin de lever l'emprunt sur le budget de la commune. Pour rappel, un emprunt de 304 301,87 € a été inscrit en recette au BP 2021, article 1641. Les caractéristiques de l'emprunt (durée, modalité de taux, montant définitif...) seront ajustées au moment de la consultation en fonction de la trésorerie de la collectivité, et du versement des subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'autoriser Monsieur Le Maire à interroger les organismes bancaires afin de contracter un emprunt sur le budget principal, dans la limite du montant voté dans le cadre du budget primitif 2021,**
- **D'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes pièces et actes nécessaires à la réalisation de l'opération.**

ACQUISITION D'UNE ÉPAREUSE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder au remplacement de l'épareuse des services techniques.

Pour se faire, trois entreprises ont été consultées et ont répondu à la consultation pour l'achat d'une nouvelle épareuse et pour la reprise de l'ancienne.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la proposition émise par l'entreprise SARL LE BOUGEANT de Plouguiel, offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de :

- 9 270, 00 € HT ; 11 124,00 € TTC, pour l'acquisition
- 3 800,00 € HT ; 4 560,00 € TTC pour la reprise de l'ancienne épareuse.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'acquisition d'une épareuse et la reprise de l'ancienne auprès de l'entreprise LE BOUGEANT de Plouguiel pour un montant de :
 - o 9 270, 00 € HT ; 11 124,00 € TTC, pour l'acquisition
 - o 3 800,00 € HT ; 4 560,00 € TTC pour la reprise de l'ancienne épareuse,
- D'Autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes pièces et actes nécessaires à la réalisation de l'opération.

LOGEMENT DE L'AGENCE POSTALE : LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que le logement situé au-dessus de l'Agence Postale est vacant depuis le 18 Mars dernier.

Ce logement n'ayant pas l'objet d'une rénovation depuis plusieurs décennies, il convient de le réhabiliter avant de le remettre en location.

La Commission Travaux s'est rendue sur place le Samedi 03 Avril dernier, et elle propose à l'assemblée de consulter des entreprises au vue du cahier des charges ci-dessous :

Lot n°1 : Menuiseries = Fourniture, pose et raccord

- Remplacement de la porte d'entrée en PVC Dimensions = 0,90 m en largeur x 2,75 m en hauteur
- Remplacement d'une fenêtre en PVC
Dimensions = 0,80 m largeur x 1,15 m hauteur
- Remplacement du portillon (1,50 m de large x 1,10 m en hauteur) et de la rambarde en PVC (5m30 de long, dans l'alignement du portillon
- Portail coulissant de garage en PVC (1,90 m hauteur x 2,40 m en largeur)

Lot n°2 : Chauffage/Plomberie = Fourniture, pose et raccord

- Remplacement de la chaudière fioul par une chaudière gaz naturel, y compris alimentation
- Fournitures de 5 radiateurs compatibles chaudière, y compris tête thermostatique
- Cabine de douche (bac + paroi) 0,80 x 0,80
- Fourniture d'une VMC

Les travaux non compris de ce cahier des charges seront réalisés en régie (reprise de murs, peinture, sol, nettoyage...).

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de valider le cahier des charges ci-dessus, et d'autoriser Monsieur JANVIER Jean-Yves, Adjoint en charge des bâtiments communaux, à consulter les entreprises en vue d'établir des devis.

Ceux-ci seront présentés au prochain Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve le cahier des charges présenté ci-dessus,**
- **Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à démarcher des entreprises en vue de l'établissement des devis,**
- **Accepte que le résultat de la consultation fasse l'objet d'une présentation lors d'un prochain Conseil Municipal.**

MAIRIE : AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que les parterres situés Place de la Mairie étant trop abîmés, ils ont été défaits en régie.

Il convient maintenant de procéder à l'acquisition de plants afin de combler les espaces vides. Pour se faire, Monsieur Le Maire souhaite faire établir quelques devis relatifs à la fourniture de plants. Ils seront plantés par les agents communaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve la réfection des parterres de la Place de la Mairie,**
- **Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à démarcher des entreprises en vue de l'établissement des devis,**
- **Accepte que le résultat de la consultation fasse l'objet d'une présentation lors d'un prochain Conseil Municipal.**

DISPOSITIF MISSION ARGENT DE POCHE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il a été contacté récemment par Monsieur Romaric HOURON, Responsable Animation Information Jeunesse de Lannion-Trégor Communauté.

Celui-ci a présenté le dispositif « Mission Argent de Poche ».

Les « Missions Argent de Poche » permettent aux jeunes une première approche du monde

du travail, en s'impliquant sur leur territoire avec un dispositif simple. Elles leur permettent aussi de se conforter dans un projet professionnel et/ou de découvrir un métier.

Le dispositif crée la possibilité pour les adolescents et de jeunes adultes d'effectuer des petits chantiers de proximité (1/2 journée) participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation par jeune de 15 € par demi-journée.

Les missions sont proposées par la collectivité, mais elles peuvent également être proposée par les jeunes.

Ces chantiers d'adressent aux 14 ans et plus, ainsi qu'aux jeunes adultes (jusqu'à 26 ans) en difficulté.

Le nombre de missions est limitée par jeune et par an, à 20 jours pour la période d'été (juillet, août et septembre) et à 10 jours pour chacune des périodes de congés scolaires.

Chaque bénéficiaire peut intervenir au maximum 33 jours par année civile.

Afin de rétribuer les bénéficiaires de ce dispositif, la collectivité adhère à l'organisme FRANCAS (100,00€ l'adhésion). La commune verse au FRANCAS la somme due aux jeunes, et le FRANCAS les rétribuent par chèque. Monsieur Le Maire propose d'allouer la somme de 2 000,00 € (soit environ 130 missions) pour l'année 2021.

Par ailleurs, la Caisse d'Allocations familiale peut accompagner les collectivités via une subvention : pour les jeunes de 16 à 18 ans. 5 € par mission rétribuée dans la limite d'une aide maximale de 2 000,00 €.

Une commission relative à ce dispositif est mise en place et en sont membres :

- Marie-Renée L'AUBIN,
- Jean-Yves JANVIER,
- Christine LE TIRANT,
- Valérie DIONNOT,
- Sindy BREVET,
- François LE GUEN,
- François RENAUD.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Adhère au dispositif « Mission Argent de Poche »,**
- **Accepte l'adhésion au FRANCAS (100,00€)**
- **Accepte d'allouer une somme de 2000,00 € pour la rétribution des missions 2021,**

- **Autorise Monsieur Le Maire à solliciter une subvention de la Caisse d'Allocation Familial**
- **Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes au présent dossier.**

CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE EN TERRAIN PRIVE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Louis LE ROI, propriétaire de la parcelle cadastrée A 586, donnant sur la parcelle A 583, appartenant à la commune (Place de la Mairie) sollicite un droit de passage.

En effet, Monsieur LE ROI n'a pas d'accès depuis la rue de Tréguier sur ladite parcelle.





Monsieur Le Maire explique qu'une convention de servitude de passage avec Monsieur LE ROI sera conclue. Elle sera ensuite publiée au Service de la Publicité Foncière de LANNION.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- **Accepte la demande présentée par Monsieur Louis LE ROI,**
- **Donne son accord pour établir la convention d'autorisation de passage en terrain privé avec le propriétaire concerné**
- **Donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour authentifier l'acte.**
- **Désigne M. MALLEDAN Pierre-Yvon, Adjoint au Maire, pour représenter la Commune lors de la signature de la convention.**
- **Autorise Monsieur Le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.**

ADOPTION DU NOUVEAU RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal :

Le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, mise à jour par la DGCL et la DGFIP, en concertation étroite avec les associations d'élus et les acteurs locaux. Il permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées, appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux : bloc communal, départemental et régional, tout en conservant certains principes budgétaires applicables aux référentiels M14, M52 et M71. Il est le référentiel le plus avancé en termes de qualité comptable puisque c'est la seule

instruction intégrant, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP).

Ce nouveau référentiel a été conçu pour retracer l'ensemble des compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités, améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics.

Ce référentiel permettra d'expérimenter le Compte financier Unique (CFU) document se substituant au compte administratif et au compte de gestion.

Le référentiel M 57 sera généralisé au 1^{er} janvier 2024.

Les communes qui le souhaitent peuvent adhérer au dispositif à partir du 1^{er} janvier 2022, ce que Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Accepte l'adhésion au référentiel budgétaire et comptable M57 pour les budgets communaux, annexes et caisse des écoles à partir du 1^{er} janvier 2022,**
- **Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

MOTION DE SOUTIEN POUR LE MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE PAIMPOL

Monsieur le maire explique que la fermeture du Centre des Finances Publiques de Paimpol est programmée au 1^{er} février 2022.

Monsieur le Maire déplore cette situation inacceptable et propose donc aux élus de prendre une motion pour le maintien de ce service :

Il rappelle que beaucoup d'administrés (particuliers et entreprises) se rendent à la trésorerie pour :

- Paiements d'impôts, taxes, amendes ou factures (crèches, garderie, loyers communaux, cantines, frais de séjour à l'hôpital, etc.),
- Réclamations, modalités de paiement (sursis, fractionnement à l'heure). En effet, de plus en plus de contribuables rencontrent des difficultés financières.

Il s'agit bien de la fin d'un accueil personnalisé, avec égalité de traitement pour les usagers de Paimpol et de ses environs.

L'importance de ce service public pour les collectivités de notre canton n'est plus à démontrer : rôle du comptable dans l'aide à l'établissement des budgets communaux, conseil dans le cas d'opérations comptables complexes. Par ailleurs, cela participera à la mort du rural, creusera les inégalités et accentuera la fracture numérique pour les usagers.

Enfin, il convient de préserver les emplois des agents publics.

Par la présente motion, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- **Fait savoir son désaccord de voir s'éloigner des communes de son ressort, le suivi, le conseil et le soutien dus par l'administration de l'État aux exécutifs des territoires ruraux, aux particuliers et aux entreprises,**
- **Demande à la Direction Départementale des Finances Publiques qu'elle maintienne le Centre des Finances Publiques de Paimpol.**

PROGRAMME DE VOIRIE 2021-FONDS DE CONCOURS POUR LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur Le Maire informe que LTC, via son fonds de concours pour la voirie communale, participe auprès des communes membres, aux travaux de voirie communale réalisés par le service voirie de LTC (réalisation ou fonctionnement d'un équipement routier, au sens de la notion comptable d'immobilisation corporelle).

Chaque commune se voit affecter une enveloppe annuelle fixe calculée à l'avance en fonction de son linéaire de voirie communale (critère prépondérant), sa population et son potentiel financier, soit 6 377,00 € pour notre commune.

Monsieur Pierre-Yvon MALLEDAN, propose de faire réaliser, par le service Voirie de LTC, du Goudron/PATA pour un montant de 8 693,52 € (3 camions), travaux pour lesquels le fonds de concours pourrait être sollicité à hauteur de 4 346,76 €.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal :

- **D'approuver la réalisation par le service Voirie de LTC de 3 camions de Goudron/PATA,**
- **D'approuver la sollicitation du fonds de concours pour la voirie communale auprès de Lannion Trégor-Communauté,**

- **D'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes pièces et actes nécessaires à la réalisation de l'opération.**

QUESTIONS DIVERSES :

- **Élections** : Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que les prochaines élections départementales et régionales auront lieu le dimanche 20 juin et le dimanche 27 juin prochain. En outre, le Tour de France traversera la commune le dimanche 27 juin.
- **Frelons asiatiques** : Monsieur JANVIER rappelle à l'assemblée que la commune prend en charge financièrement la destruction des nids de frelons asiatiques découverts sur la commune. Il est nécessaire d'inviter les administrés à contacter la mairie en cas de découverte d'un nid.
- **Prochain Conseil Municipal** : le Vendredi 28 Mai 2021 à 20h00 au Foyer Municipal.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus,
Pour copie certifiée conforme et exécutoire,

Le Maire,
Pierrick GOURONNEC



